Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2015, n° 2

Date de parution : juin

Assemblée générale de « Vie et mémoires du vieux Granville »

L'assemblée générale de l'association vie et mémoire du vieux Granville s'est tenue le 28 juin dernier, dans la salle des mariages de l'emblématique bâtiment

« Bazeilles » annexe de l'hôtel-de-ville. Elle a été l'occasion, pour la présidente, Catherine De Vos, de faire le point sur les nombreuses actions menées par l'association. Et le champ d'interventions est vaste. L'adjointe au maire à la culture, eut l'occasion de s'exprimer sur l'action municipale. Il y fut question des orientations possibles dans le cadre de la ville d'art et d'histoire, un label qu'elle cherche à obtenir. Il y fut aussi question d'AVAP. Notons à ce propos que nous espérons que les cimetières y seront intégrés, tout particulièrement Notre Dame, un cimetière marin au-dessus de la falaise particulièrement riche de son patrimoine funéraire qu'il soit monumental ou historique tant il raconte à lui tout seul une histoire granvillaise. D'ailleurs il fit dire au curé de Granville, dans la conférence de 1950, je cite: « il est à 1500 mètres de l'église, à la limite de la paroisse vers Donville. Sa situation est splendide, installé sur un coteau

légèrement incliné vers la mer et fort bien entretenu. Les tombes sont modestes pour la plupart et portent des insignes chrétiens». Il est bon de préciser que monsieur le curé de Granville faisait référence au grand nombre de tombes à l'architecture non exubérante. Quelques autres se distinguent par la qualité du marbre de Carrare et du granit de pays. Rappelons aussi que le Conseil municipal, sous la conduite de monsieur Michel Picot, adjoint au maire, a créé une commission cimetière, à laquelle, Catherine De Vos, Annick Bozec de VMG et moi-même, participons en collaboration avec les services de la ville (techniques et administratifs), des professionnels (Pompes funèbres locales) et d'autres services tels que les crématistes, le Souvenir français, les anciens combattants.

Sommaire :

- *Ce deuxième numéro consacré au patrimoine funéraire et à l'histoire des cimetières « lieux qui concentrent toute les mémoires locales » et que nous devons préserver du mieux possible des gestions trop radicales.*
- *N'hésitez pas à veiller sur les cimetières, constatez les poses de plaquettes informatives, sensibilisez les élus, alertez la fédération qui se déplacera pour rencontrer les élus ou les associations locales qui se mobiliseraient pour la préservation des cimetières.*

Dans ce numéro :

Granville	*1, 8*
Pleines-Œuvres	*2, 4*
La Lande-d'Airou	*2*
Avranches	*3*
Chanteloup	*3, 6*
La Pernelle	*3*
Préfet de la Manche	*5*
La Haye-du-Puits	*5, 8*

Le tombeau de l'abbé Alphonse Vesniard dans le cimetière de Pleines-Oeuvres

Chaque cimetière participe à la construction de l'histoire d'une commune, d'une paroisse, d'une communauté. Est-il vraiment nécessaire de la dire ? Oui sans aucun doute… L'indispensable gestion des cimetières entraîne, faute d'attention, la destruction de monuments ou de sépultures que chacune des communes concernées devrait conserver « au titre de l'intérêt local, historique et artistique ». Le traitement du sujet reste exceptionnel dans sa documentation. La tombe de l'abbé Vesniard n'est en rien concernée par la procédure d'abandon sur le cimetière de Pleines-Œuvres. Son intérêt réside justement sur l'initiative menée par le maire du moment, monsieur Jules, François Levillain (maire de 1855 à 1932).

L'abbé Alphonse Viesnard, originaire de Sainte-Marie-Laumont, où il naquit le 7 janvier 1846, desservant de Pleines-Œuvres et y résidant, décéda le 24 octobre 1890 en son presbytère dudit Pleines-Œuvres (acte n°10 daté du 25 10bre 1890, images 383-384/414, état-civil en ligne du site des archives départementales du Calvados). Il avait pris possession de la paroisse en qualité de desservant le 20 août 1880, sur la nomination faite le 18 juillet de la présente année.

Sa mort est relatée dans la semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux du 2 novembre1890 (n°44) à la rubrique des nouvelles diocésaines « décès de l'abbé Vesniard, le 24 octobre dans sa 44e année » (archives diocésaines de Bayeux). La sépulture contenue dans le registre de catholicité dit à la onzième inhumation « ***aujourd'hui jeudi, trentième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence des prêtres soussignés, le corps de Alphonse Vesniard, curé de Pleines-Œuvres, pieusement***

La réaction du curé de La lande-d'Airou ce 23 juillet 1781

Le curé de La lande-d'Airou n'hésite pas à faire référence dans son registre des baptêmes, mariages et sépultures,

de l'Arrêt et règlement du Parlement de Rouen en date du 23 juillet présente année 1781 qui ordonne que les sépultures seront faites à six pieds de profondeur et de suite sans distinction. Il est naturellement équitable que l'ordre de naître étant le même pour le riche et pour le pauvre, celui d'être inhumé fut égal pour lui et pour l'autre. Il ne fallait rien moins que l'autorité de notre parlement pour dissiper la vanité de certains gros coqs de paroisse qui poursuivent leur fort orgueil jusqu'à vouloir se faire choix de la poussière du tombeau comme si de toute place nos corps ne pouvaient pas attendre en paix la bienheureuse résurrection. Ce sage règlement a été publié par toute la province et mis en pratique ici le 23 d'août à commencer par Anne Trianon enterrée au bas du cimetière à la partie du levant et ainsi de suite. Dans l'année 1780, mois d'août fut tenue dans le chœur de cette église une grande et solennelle assemblée (la grosse est dans le coffre du trésor et la minute chez le notaire de Villedieu nommé par autorité de justice pour en recevoir les arrêtés) il fut décidé que personne excepté le curé et le seigneur, n'ayant droit de séance distinguée dans l'église, un chacun prendrait sa place lorsqu'il la trouverait sur des bancs uniformes. Pouvait-on mieux célébrer ici l'anniversaire de cette célèbre délibération qu'en publiant et en exécutant la loi qui ordonne que les corps morts seront couchés en terre comme l'acte de sépulture est couché sur le registre. Même année 29 7bre Monseigneur notre évêque Ange, François de Talaru-de-Chalmazel, par mandement revêtu des lettres patentes du Roi et enregistrées au Parlement a supprimé les fêtes de Saint André, de Saint Jean l'évangéliste, de Saint Jacques et saint Philippe et celle du mardi de la Pentecôte et il a transféré la fête de Saint-Lô, second patron du diocèse au dimanche après le 21 7bre et toutes les fêtes de patron de chaque paroisse, autre que celles qui sont universellement chômées, au dimanche le plus prochain non empêché. On a beaucoup murmuré contre cette suppression. Chose étrange ! C'est que les ivrognes et les moins pieux ont crié le plus haut !

Exemple de violation d'un contrat de concession collectif

Le carré nord du cimetière de Chanteloup (Bréhal) possédait un monument funéraire constitué de deux colonnes blasonnées et d'une croix de marbre blanc en bon état de conservation. Un monument essentiel dans l'histoire de la Manche. Le démontage se fit en deux étapes : 1987 pour la colonne de madame et le reste en 2005. Mes interventions auprès du maire de son adjoint n'y changèrent rien à l'exception toutefois d'espérer le retour du mobilier démonté vers la sépulture initiale ou vers un autre lieu sélectionné par la municipalité en accord avec la famille. Les années se succèdent et le site est resté désespérément vide. Le maire de l'époque, pour arranger son adjoint, avait accepté que l'on ouvrit la tombe pour procéder à la réduction des restes

et retrouver ainsi de la place à d'autres défunts. On fit dans cette affaire abstraction du contenu du contrat de concession. Il était sans équivoque et le respecter aurait permis de sauver cette sépulture. Voici, soumise à votre analyse, ce contrat et les modalités préparatoires à celui-ci : 7 septembre 1872 / Demande de / concession / perpétuelle / dans le cimetière / de Chanteloup.
Monsieur l'adjoint /
Je soussigné Boudier de la Valleinerie marie, / Joseph, Camille, propriétaire demeurant au château de Chanteloup / a l'honneur de vous demander la concession / à perpétuité du terrain dans le cimetière de la commune / de Chanteloup où sont inhumés et les tombeaux et croix / élevés et entourés de grilles, de mon père, monsieur Boudier / de la Valleinerie Patient, Aimable, Camille,

La Pernelle

Le conseil municipal éprouve quelques difficultés à mettre en place une gestion du cimetière. Il a, comme il en a le droit, lancé une procédure visant à reprendre des terrains communs tout en proposant aux personnes concernées par ces tombes d'opter pour la création d'un contrat de concession en bonne et due forme. Chose étonnante : il n'y eut aucun contrat de concession avant 1955 et la recherche dans les actes civils publics conservés le confirme. Chaque famille était persuadée que le simple entretien d'une tombe permettait sa conservation perpétuelle. N'oublions pas qu'il s'agit d'un des sites les plus remarquables dans le département de la Manche.

Avranches

J'ai répondu à l'invitation de David Nicolas-Méry, maire d'Avranches, qui avait convoqué les services administratifs, techniques et patrimoniaux de la ville afin de voir comment il fallait agir dans le cimetière de la ville encombré de monuments démontés dans sa partie réservée et envisager la gestion future de ce site. Le cimetière se caractérise par un nombre important de chapelles, mausolées, sarcophages, dalles tombales de toutes natures, croix et statues de fonte. C'est incontestablement un lieu important pour l'histoire de la cité. J'étais intervenu auprès de la précédente municipalité à cause de l'enlèvement bien injustifié du cœur historique du cimetière : sa croix. Sa présence a hiérarchisé l'organisation des tombes et c'est autour d'elle que se regroupèrent les ecclésiastiques et certains d'entre eux rappelaient l'époque du chapitre-cathédral d'Avranches. La croix d'ailleurs n'a pas retrouvé place sur le site et le centre historique a beaucoup perdu. Nous avions en tant qu'association locale lancé un processus visant à lancer un inventaire. Quelques bénévoles s'y étaient attachés. Une visite conférence, à laquelle je participais, eut lieu avec la Société d'archéologie locale. Mais depuis la volonté s'est assoupie. L'inventaire est un préambule nécessaire à toute gestion patrimoniale du site. Dont tout l'intérêt d'une telle réunion qui je l'espère débouchera sur des objectifs concrets. L'AVAP que la municipalité veut adopter devra intégrer ce cimetière. Villedieu l'a fait pour ses trois sites funéraires.

endormi dans le seigneur le vendredi vingt-quatrième jour du même mois a été inhumé par monsieur le doyen de Saint-Sever, soussigné, dans le cimetière de cette paroisse ». Suivent deux signatures ; Fay, Pont-Farcy et Lebassard.

L'ecclésiastique ne laissa pas indifférent le maire de la commune puisque celui-ci entreprit de faire placer un tombeau sur la sépulture du défunt curé. Deux calques en mauvais état de modèles de tombeaux sont conservés dans le dossier qui traite du sujet dans les archives communales déposées.

Le doyen du canton de Saint-Sever adresse au maire une lettre en réponse dans laquelle se révèle le rôle de l'élu, dont voici le contenu : « ***Saint-Sever 8 janvier 1891, Monsieur le maire, je vous remercie de m'avoir communiqué le plan du monument que vous proposez d'ériger à la mémoire du regretté M l'abbé Veniard. Je le trouve de très bon goût. Je doute de l'effet du bréviaire et des burettes ; mais ce n'est là qu'un petit détail. Je vous félicite de vous montrer si généreux et si pleins de bonne volonté, en cette triste circonstance. Cela vous fait honneur. Je fais des vœux pour que vous ayez bientôt un nouveau curé. Tout bien cordialement à vous. H Artoi, CDSS*** ».

La commande du monument funéraire fut passée auprès du granitier Jules Robbe telle que l'atteste la réponse de ce dernier audit maire. Lettre de Jules Robbe, Vire, le 25 février 1891, « ***Monsieur Le Villain, maire, je vous envoie l'inscription telle que vous l'avez donnée. Si vous aviez quelque changement à faire, veuillez me le faire savoir le plus vite possible. C'est à cause des dates que je vous l'envoie. Dans l'attente d'une réponse. Recevez monsieur mes sincères salutations. Robbe. Mon père vient de manquer le piédestal du tombeau de Melle Perard. Nous allons être obligés de recommencer. Vous serez servi plus vite. « Les paroissiens de Pleines-Œuvres à Mr l'abbé A VESNIARD, curé de ce lieu pendant 10 ans 1846-1890, RIP*** ».

Deux quittances de Jules Robbe à Vaudry-près-Vire, entreprise générale de granits, travaux d'art en granit, spécialité de monuments funèbres, à monsieur Le Villain, maire de Pleines-Œuvres :

Le 30 avril 1891 : un tombeau pour monsieur le curé de Pleines-Œuvres, tout posé : 680 francs, reçu acompte sur le tombeau de monsieur le curé : 600 francs .

Non daté : reçu de monsieur Levillain, maire de Pleines-Œuvres, la somme de quatre-vingt francs pour solde de compte du tombeau de monsieur Viesnard, pour acquis, Robbe.

Le 14 juillet 1891 prise de possession d'Armand, Anatole Rogue, né le 9 février 1862 à Vire, dont la nomination est faite le 13 juillet 1891. Il fut curé de Pleines-Oeuvres jusqu'en 1901.

Sources archivistiques : 414EDT46 Pleines-Œuvres : dossier tombeau de l'abbé Vesniard aux archives départementales du Calvados et photographies des deux croquis et de la quittance représentées dans ce journal ; dossier paroissial, périodique de la

semaine religieuse, registre de catholicité aux archives diocésaines à Bayeux.

Un jardin d'art et de mémoire à Saint-Senier-sous-Avranches

C'est une initiative intéressante que celle qui a été prise dans le cimetière de Saint-Senier-sous-Avranches de rassembler parallèlement au côté nord du chœur de l'église les quelques croix de fonte qui subsistaient dans le cimetière communal. Après Le Grand-Celland, voici celui-ci. Il en existe une ébauche à Equilly. C'est après tout une réponse à la sauvegarde de ce patrimoine funéraire en fonte.

Le Préfet de la Manche en l'an VIII de la République

Liberté Egalité
Saint-Lô, le 18 thermidor, an 8 de la République française

Le Préfet du département de la Manche aux Maires et adjoints des villes, bourgs et villages.

Je remplis un devoir, citoyens, et un des vœux exprimés par le Conseil général, dont la session vient de finir, en appelant votre attention sur l'état actuel des cimetières ; privés de clôture, ils servent souvent de retraite aux plus vils animaux, et des membres épars d'un cadavre frappent quelquefois la vue des personnes que le hasard ou le besoin, conduisent près de ces lieux de douleur et d'amertume. Comment un tel abus peut-il se faire remarquer au milieu d'un peuple bon et généreux, qui montra tant de piété pour la cendre des morts ? Quoi de plus respectable que ce sentiment qui se prolonge au-delà de la vie, pour les êtres qui nous furent chers, et que cette espèce de culte qu'on doit aux dépouilles de l'homme. La sensibilité n'est-elle pas la mère des vertus ? Et voit-on qu'elle existe communément, cette disposition de l'âme, qui porte à être utile à ses semblables, chez celui dont le cœur est fermé aux impressions mélancoliques et morales qu'inspire la vue d'un tombeau ?
Vous sentirez, citoyens, l'importance de ces considérations pour l'ordre social. Je vous recommande, en conséquence, de tenir exactement la main à ce que les lieux de sépultures soient toujours clos, et environnés d'un respect convenable. Vous veillerez aussi à ce que les inhumations soient faites avec décence dans votre commune. Veuillez accuser réception de la présente.
Le Préfet du département
Magnytôt.

La Haye-du-Puits

Le jeudi 16 avril dernier avait lieu une réunion avec l'officier de police municipale à propos du cimetière et des possibilités de préserver les monuments funéraires les plus intéressants. Cette rencontre s'est conclue en présence du maire. Les échanges furent intéressants. J'avais pris la précaution de consulter les actes civils publics afin de présenter quelques contrats de concession que la ville ne possède plus depuis les combats de 1944. Beaucoup connaissent sans doute le superbe mausolée de marbre blanc d'Arthur de Magneville, baron de La Haye-du-Puits, dans l'église, au nord : la statue en marbre noir, couchée sur son tombeau, fut mutilée sous la Révolution. Le monument a été protégé au titre d'un classement Monument historique le 25 mai 1904 sur la proposition de la commission datée du 15 janvier 1904 (dossier 57 en 300 J 82).

Le cimetière, quant à lui, délocalisé Ce fut à l'instigation de monsieur François Rihouet (originaire de Périers, curé de Chef-du-Pont en 1790, puis de La Haye-du-Puits depuis mars 1804) qu'on en acheta un, hors le bourg. Ce fut en cette même année 1821 que le cimetière, alors auprès de l'église, devenu trop petit, fut transféré où il est aujourd'hui. Il fut bénit par monsieur l'abbé Harel, maintenant Grand-vicaire de Mgr l'évêque, alors supérieur des missionnaires diocésains. Monsieur Rihouet, curé, fit remettre une croix dans le cimetière à la place de celles (jumelles dans un seul et unique dé) qui avaient été renversées sous la Révolution française. Ce dernier décéda le 10 mai 1825: 5e dimanche après Pâques, et fut inhumé dans le nouveau cimetière près de la croix de la partie antérieure (CE 1866-1867). Cette dernière a disparu à un moment indéterminé et le cimetière souffrit des combats pour la libération. « les murs de clôture peuvent être considérés comme totalement détruits, ce qui reste debout est disloqué (monsieur de Lanessan architecte). Les travaux réalisés en 1948 concernèrent le mur, l'abri, le caveau et la maison du gardien. Une extension du cimetière est décidée par le Conseil municipal (1996-1997). La délibération du 15 ou du 18 février 1997 confie la maîtrise d'ouvrage à l'architecte Lamare.

<u>Le patrimoine funéraire:</u>

Croix de fonte plate, bordée d'un ruban, trois petites croix aux extrémités, pavots sur tiges, sépulture F. Lecourbaron.
Croix de fonte ronde, tronc écoté, chrysanthèmes, volubilis, sépulture madame Ernest Goubot, née Gascouin, 1887-1931.
Tombeau sarcophage ciment et gravillons, sépulture JE Le Barillier, cheva-

chevalier / de la légion d'honneur, ancien capitaine d'infanterie / et ancien maire de Chanteloup, décédé au château de / Chanteloup le vingt-trois mai mil huit cent soixante- / cinq ; de ma mère, madame Boudier de la Valleinerie

/ née Abaquesne de Parfouru, Henriette, Gabriel, / décédée au château de Chanteloup le six juin / mil huit cent soixante un ; et enfin de mon petit / fils, monsieur de Lancesseur, Théodule, Marie, Gaëtan, âgé de vingt jours, décédé aussi au château / de Chanteloup, le six janvier mil huit cent soixante- / dix ; l'ensemble de ce terrain contigu forme une / superficie de cinq mètres carrés dont je demande la / concession à perpétuité en payant à monsieur le receveur / municipal la somme fixée par la délibération du / conseil municipal de Chanteloup du dix août mil huit / cent soixante-deux, approuvée par monsieur le sous- / Préfet, le douze décembre mil huit cent soixante deux / qui est de deux cent quarante francs le mètre carré / ce qui fait un total pour les cinq mètres de douze / cent francs et en payant en outre a qui de droit / tous les frais de timbres et d'enregistrement qui / seront nécessaires pour la présente demande de / concession perpétuelle. / Fait au château de Chanteloup, le sept / septembre mil huit cent soixante douze.

C Boudier de la Valleinerie.

Arrêté de concession :

Nous Vallet Aimable Philippe Noël, adjoint / de la commune de Chanteloup, canton de Bréhal / par l'empêchement de M le maire / vu la demande en date du sept septembre mil / huit cent soixante-douze qui nous a été adressée / par monsieur Boudier de la Valleinerie Marie / Joseph Camille, propriétaire domicilié à Chanteloup / afin d'obtenir dans le cimetière de cette commune / la concession perpétuelle d'une portion de terrain / contigu à la croix ayant cinq mètres carrés où sont inhumées / son père M Boudier de la Valleinerie / décédé le vingt-trois mai mil huit cent soixante-cinq / sa mère madame Boudier de la Valleinerie née / Abaquesné de Parfouru, décédée le six juin mil / huit cent soixante un et son petit-fils M / de Lancesseur Théodule Marie Gaétan décédé le / six janvier mil huit cent soixante-dix / vu le décret du vingt-trois prairial an XII / vu l'ordonnance royale du six Xbre mil huit cent quarante-trois / vu la délibération du conseil municipal en / date du dix août mil huit cent soixante-deux / approuvée par M le sous-préfet le douze / décembre de la même année / arrêtons : / article 1er : Il est concédé à perpétuité à / monsieur Boudier de la Valleinerie Marie-Joseph-Camille qui accepte la portion de terrain contiguë / ayant une superficie de cinq mètres carrés dans le / cimetière de Chanteloup, proche la croix, au nord / où sont inhumés son père Monsieur Boudier de / la Valleinerie, chevalier de la Légion d'Honneur /

ancien capitaine d'infanterie et ancien maire de / Chanteloup, décédé le vingt-trois mai mil huit cent / soixante-cinq, sa mère madame Boudier de la / Valleinerie née Abasquesné de Parfouru décédée / le six juin mil huit cent soixante un et de son petit fils monsieur de Lancesseur Théodule-Marie / Gaétan décédé le six janvier mil huit cent soixante / dix où sont élevés des tombeaux et croix entourés / de grilles / article 2 : cette concession perpétuelle est faite / moyennant la somme de douze cent francs / que monsieur Boudier de la Valleinerie est / tenu de verser immédiatement dans la / caisse du percepteur municipal dans laquelle / somme en compris le tiers revenant aux pauvres / de la commune. / Article 3 : monsieur Boudier de la Valleinerie / payera en outre à qui de droit tous / les frais de timbre et enregistrement aux / quels la présente concession donnera lieu. / Article 4 : Il sera tenu de se conformer au / règlement concernant la police du cimetière et à / toutes les dispositions de la délibération du conseil / municipal précitée du dix août mil huit cent soixante-deux. / fait à la mairie de Chanteloup le huit septembre / mil huit cent soixante-douze. / Pour le maire empêché / l'adjoint / A Gallet / C Boudier de la Valleinerie / Enregistré à Bréhal le neuf septembre mil huit cent soixante-douze, n° 54 / quarante-huit francs et neuf francs soixante centimes = cinquante-sept francs soixante centimes / 57,60 f.

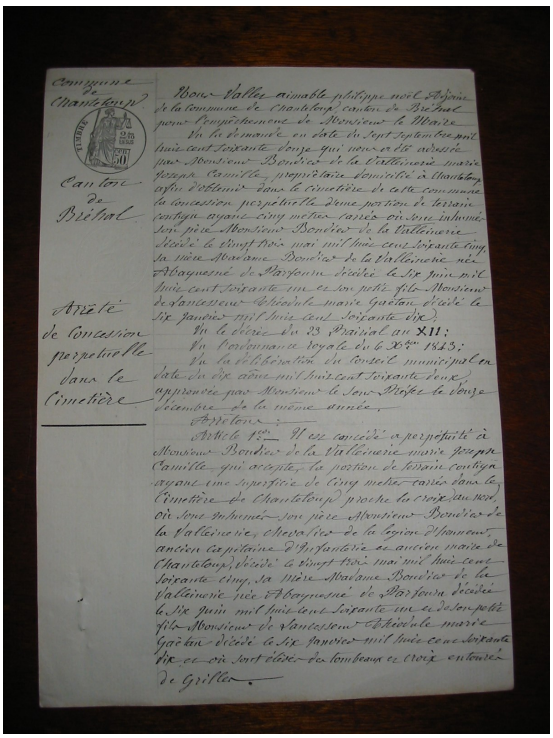

Commune de Chanteloup

Canton de Bréhal

Arrêté de concession perpétuelle dans le cimetière

Nous Vallet Aimable philippe noël Adjoint de la commune de Chanteloup canton de Bréhal pour l'empêchement de Monsieur le Maire

Vu la demande en date du sept septembre mil huit cent soixante douze qui nous a été adressée par Monsieur Boudier de la Valleinerie marie Joseph Camille propriétaire domicilié à Chanteloup afin d'obtenir dans le cimetière de cette commune la concession perpétuelle d'une portion de terrain contigu ayant cinq mètres carrés où sont inhumés son père Monsieur Boudier de la Valleinerie décédé le vingt trois mai mil huit cent soixante cinq sa mère Madame Boudier de la Valleinerie née Abaquesné de Parfouru décédée le six juin mil huit cent soixante un et son petit fils Monsieur de Lancesseur Théodule marie Gaëtan décédé le six janvier mil huit cent soixante dix

Vu le décret du 23 Prairial an XII ;

Vu l'ordonnance royale du 6 Xbre 1843 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du dix août mil huit cent soixante deux approuvée par Monsieur le sous Préfet le douze décembre de la même année

Arrêtons :

Article 1er — Il est concédé à perpétuité à Monsieur Boudier de la Valleinerie marie Joseph Camille qui accepte la portion de terrain contigu ayant une superficie de cinq mètres carrés dans le cimetière de Chanteloup proche la croix au nord où sont inhumés son père Monsieur Boudier de la Valleinerie, chevalier de la Légion d'honneur ancien capitaine d'infanterie et ancien maire de Chanteloup décédé le vingt trois mai mil huit cent soixante cinq, sa mère Madame Boudier de la Valleinerie née Abaquesné de Parfouru décédée le six juin mil huit cent soixante un et son petit fils Monsieur de Lancesseur Théodule marie Gaëtan décédé le six janvier mil huit cent soixante dix et où sont élevés des tombeaux et croix entourés de Grilles.

Cimetière protestant du Chefresne : la stèle d'Eugène Sabatier

L'édification d'un deuxième temple au Chefresne est due à l'initiative du pasteur : Eugène Sabatier, inhumé dans le cimetière du Neufbourg. Ce temple restera inachevé en raison de la mort accidentelle du pasteur le 17 juin 1847. Il fut en effet tué par la foudre en allant visiter le chantier de construction. Sa famille se composait de Voici la composition de la famille : Eugène Sabatier, pasteur protestant, chef de famille, 36 ans ; Clémence Million, sa femme, vivant du revenu de son époux, 38 ans ; Elie, fils aîné, 8 ans ; André, deuxième fils, 6 ans ; Laure, troisième enfant et 1ère fille du couple, 5 ans ; Nohémie, quatrième enfant, 3 ans ; Eulalie, troisième fille, 2 ans ; Charles, dernier enfant nouveau-né, 3 mois en 1846.

Les temples et le cimetière, propriété de la commune, sont protégés au titre d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 17 octobre 2006. La stèle brisée du pasteur est conservée mais ses descendants n'ayant pas désiré qu'elle soit remplacée, nous avons dressé à quelque distance une stèle travaillée dans un projet éducatif avec le lycée La Roquelle de Coutances.

Le Mesnil-Eury

La municipalité du Mesnil-Eury a demandé à ce que je la rencontre dernièrement. J'avais eu l'occasion d'attirer son attention sur l'intérêt historique d'une tombe abandonnée, le 26 mars 2012. C'était resté sans réponse. En effet, une grande concession, transformée en dépotoir où de nombreux fragments de tombes ont été déposés, contient les restes des membres d'une famille Green qui fut avant la Révolution liée à la gestion du château de Torigni-sur-Vire.

D'autre part, l'abbé A Bernard, vicaire à Percy, dans ses notes historiques sur l'arrondissement de Saint-Lô dit que Charles Léonord Auguste Avice seigneur du fief d'Asnières en Cast, assista à l'assemblée tenue à Coutances, qu'il émigra en 1793 en Angleterre où il se maria avec une Protestante. Cette dernière est morte au Mesnil-Eury, dans sa terre de la Thiboterie en 1867 à l'âge de près de 100 ans et a été inhumée par le pasteur Protestant du Chefresne dans la place du cimetière du Mesnil-Eury réservée aux partisans de la Religion réformée (page 419). Voilà qui est intéressant car l'auteur reconnaît implicitement l'existence d'un carré confessionnel dans le cimetière du Mesnil-Eury et que l'on pourrait interpréter par l'existence d'autres sépultures protestantes au-delà de la concession qui nous préoccupe. Par ailleurs le baptême catholique d'Isabelle Suzanne Stéphanie, née le 30 frimaire an 12, du légitime mariage de Charles Léonor Augustin Avice, de la Tribotterie, maire de la commune et de Suzanne Isabelle Grenne, sa légitime épouse originaire de Saint-Alban, comté de Herfort en Angleterre, baptisée le 13 nivose an 12 de la République ; parrain et marraine : Charles René Le Provôt et Anne Françoise Stéphanie La Gonivière, épouse, demeurant à Torigni-sur-Vire apporte d'autres éléments. La configuration du cimetière du Mesnil-Eury est d'ailleurs particulière parce qu'il y a ce cheminement bordé de haie taillée, assez large, qui suit le contour partiel du carré nord-ouest.

Nous avons eu une réunion le vendredi 27 février 2015 avec le maire et les adjoints ainsi que Nicole De Villars. Pas grand-chose n'est sorti de cette réunion si ce n'est le constat de rebus sur la concession qui de toute évidence dissimule les épitaphes des dalles du dessous. J'ai à nouveau posé la question au maire de savoir ce que ça devenait depuis cette dernière rencontre. J'ai eu la réponse suivante que je livre : « j'ai repositionné les grilles existantes pour sécuriser le site comme convenu. Si vous souhaitez dégager les tombeaux, je vous donne l'autorisation pour le faire, le cimetière étant ouvert tous les jours.

Suite à votre éventuelle intervention, la commune prendra en charge le déblaiement des pierres que vous aurez triées. Il y avait parmi les fragments des éléments concernant un ecclésiastique dont la tombe n'aura pas été préservée mais les morceaux de cette stèle pourront sans doute nous en apprendre davantage et d'autres découvertes sont possibles ! J'irai, bien entendu dégager les tombeaux dès que possible...

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

Chacun ayant une contribution à apporter et une expérience à faire partager. Les premières réunions ont été entièrement consacrées à l'élaboration d'un nouveau règlement de cimetière. Nous irons ensuite sur le terrain voir différentes choses dans les trois cimetières que gère la ville qui vient d'embaucher un gardien de cimetière. Le règlement est achevé, les élus se prononceront à la fin du mois. Il s'agit pour nous de faire intégrer un article, sous celui consacré aux sépultures militaires, dont voici le contenu : Article 21 : Titre : sauvegarde des monuments ou sépultures présentant un intérêt architectural ou historique local. Contenu : Au titre de la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques, les monuments funéraires qui présentent un intérêt architectural ou historique majeur sont protégés par le classement ou l'inscription au titre des Monuments historiques. La Ville, à laquelle revient en pleine propriété les monuments funéraires installés sur des sépultures reprises a toujours la possibilité de les conserver et de les entretenir à ses frais en raison de l'intérêt architectural ou de l'intérêt historique local qui s'y rattache. Dans ce cas, le Conseil municipal prend une délibération en faveur de l'inscription au titre du patrimoine privé de la commune. Une liste des monuments concernés sera mise à disposition.

Nous argumenterons, ci-besoin est, notre attachement à cette intégration dans le règlement municipal des cimetières de Granville.

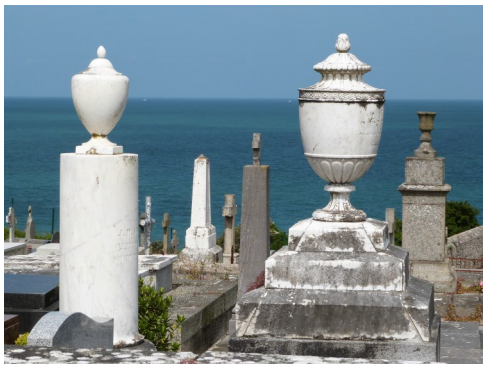

lier de la légion d'honneur, 1863-1931 (voir note fin de livret).

Croix de fonte plate, tournesols, lianes de feuilles pointues, clous de la passion, Christ appliqué, plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur, madame Guilbert, 1848-1937.

Croix de fonte ajourée, roses, AM, volutes, Vierge à l'enfant, anonyme.

Croix de fonte plate, tournesols, lianes de feuilles pointues, clous de la passion, Christ appliqué, plaque tôle émaillée.

Stèle brisée, marbre, Catherine Hallot, épouse Pierre Moitier, 18 juillet 1859.

Stèle, marbre, croix sommitale, bon état, Geneviève Bataille, épouse Joseph Eliard, décédée le 14 février 1871 à l'âge de 79 ans, et de Achille Langlois, son petit-fils, décédé le 3 mai 1867, à l'âge de 10 ans ; Priez Dieu pour eux.

Cippe à acrotères, granit, fronton triangulaire tronqué, amortissements illustrés, petite croix au sol, « leur nièce reconnaissante » à la mémoire de Adolphe Desrez, décédé le 15/7bre/1861 ; à la mémoire de Julie Lepoitdevin, veuve Desrez, décédée le 15 mars 1887, regrets éternels.

Dalle tombale, ardoise anthracite. Epitaphe : ici repose le corps de Marie Lengronne épouse de René Lami, décédée le 27 mai 1861…

Tombeau sarcophage, granit, croix sommitale brisée, clôture de fonte inclinée, quatre urnes drapées du linceul aux angles, volutes, Auguste Lecouvey, décédé le 4 février 1871, 48 ans, son épouse, Pauline Tirel, décédée le 4/7bre/1887, 68 ans, leurs enfants reconnaissants.

Monument funéraire double : colonne de vie, marbre blanc, croix et couronne de tanaisies, sarcophage tectiforme, Roger Jausons, 1893-1912, regrets éternels ; haute croix, granit, sarcophage tectiforme, Ferdinand Jausons, 1855-1924, madame Jausons, née Gandon, 1865-1943, Raymond Loiseau, 1895-1948, François Loiseau, 1954, de profundis.

Stylobate, marbre, sarcophage tectonique, granit poli illustré d'une étole et d'une petite croix en creux, larmes, burettes. Epitaphe « ici repose le corps de Pierre Gilles François Clément, chanoine honoraire, né au Mesnil-, le 5 avril 1807, décédé le 6 avril 1889. Dominus. Requiescat in Pace ». La sépulture du curé-doyen eut lieu le 9 avril 1889 (livre paroissial).

Base d'élément de monument funéraire, sarcophage tectonique, croix en relief, le tout en granit, Epitaphe « ici repose le corps de Mr Maurice Aubry, né le 28 7bre 1849, à Saint-Hilaire-Petit-Ville, curé doyen de La Haye-du-Puits, décédé le 10 mai 1905, de profundis ».

Partie de base d'un monument funéraire, sarcophage tectonique, granit. Epitaphe « Charles Ruelle, mort pour la France, à Salonique le 11 novembre 1916, dans sa 36e année, de profundis » ; « Mme Arondel, 1884-1973 ».

Monument, haute croix aux extrémités arrondies, sarcophage tectonique, granit bouchardé. Epitaphe « famille Henri Larquemin ».

Double sarcophages tectoniques, granit bouchardé, croix en relief. Epitaphes « famille Leroux» ; « famille Yver ».

Tombeau, haute croix de granit octogonale déposée sur la dalle tombale.

Sarcophage mouluré en kersanton posé sur socle en granit, orné d'une croix ronde inclinée dont le croisillon repose sur un coussin mortuaire à quatre glands. Epitaphe « famille Collard-Hostingue, de profundis ».

Fragment de monument funéraire néogothique en calcaire sur un encadrement posé sur une base, couronne de tanaisie en pointe. Epitaphe « famille Lebrun-Luce, Jeanne Lebrun, 1920-1999 ».

Sarcophage tectonique, granit. Epitaphe « Jean Monnot, 1863-1936, … née Gossé ».

Sarcophage tectonique, granit, croix en relief. Epitaphe « famille E. Faudemer ».

A suivre...